

Conditions de réservation – vente pour une visite guidée de la Maison du Marais poitevin

Toute réservation implique l'acceptation des présentes conditions de vente, et chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur disponible à l'accueil du musée ou consultable sur notre site internet : www.maison-marais-poitevin.fr

Conditions de visite :

Un groupe doit être constitué de 15 personnes minimums, 15 élèves pour les groupes scolaires. Tout groupe dépassant 50 personnes (hors chauffeur et / ou guide – accompagnateur) sera divisé afin de respecter notre capacité par salle, 30 élèves pour les groupes scolaires.

Réservation :

Une demande de visite guidée doit obligatoirement être faite par écrit (courriel de préférence) au plus tard 15 jours avant la venue du groupe et sous réserve de disponibilité.

Cette demande doit comporter un nom ou une raison sociale, elle doit préciser la date et l'heure de visite, ainsi qu'une adresse de facturation et un numéro de téléphone (voir le formulaire de demande de devis). La demande de visite guidée sera enregistrée à réception du devis signé de la part du client avec la mention « bon pour accord ».

Une confirmation vous sera demandée une semaine minimum avant la venue du groupe.

Modification :

Toute modification de l'effectif devra être faite par écrit, au plus tard une semaine avant la venue du groupe, et sous réserve de disponibilité si cela nécessite un deuxième guide.

Toute modification de la date ou de l'horaire de la visite devra être faite par écrit, au plus tard deux semaines avant la venue du groupe et sous réserve de disponibilité.

Annulation du fait du client :

L'annulation d'un groupe devra obligatoirement être faite par écrit.

Toute annulation la veille ou le jour de la visite fera l'objet d'une facturation totale de l'effectif indiqué sur le devis signé.

Toute annulation entre deux et sept jours avant la date prévue de la visite fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 100 €.

Le jour de la visite :

Le responsable du groupe devra se présenter à l'accueil du musée soit avec le « bon d'échange » qui lui aura été transmis par notre service réservation, soit avec un voucher pour les professionnels.

Tout retard du groupe sur l'horaire réservé sera pris sur le temps de visite si le guide est mobilisé par une autre prestation, et ce sans aucune diminution du tarif.

Pour tout retard excédant une heure, le groupe sera considéré comme annulé.

Pour les groupes souhaitant une visite guidée alors qu'ils sont moins de 15 personnes, il sera facturé un forfait de 15 entrées selon le tarif en vigueur.

Règlement de la visite guidée :

Le paiement pourra se faire soit en boutique le jour de la visite en espèces, en chèque ou en carte bancaire, soit à réception de la facture par chèque ou virement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera demandé au client (décret N°2012-1115 de la LME).